

Addenda – Plan d'aménagement spécial pour la récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette applicable en 2025-2026

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Unité d'aménagement 082-51

13 janvier 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fond : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN : 978-2-555-03069-5 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	1
2. Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (GA), titulaires de permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU), détenteurs de contrat de gré à gré et acheteurs sur le marché libre touchés.....	2
4. Matière ligneuse à récupérer	2
4.3 Volumes à récupérer.....	2
9. Destination des bois à récupérer.....	3
12. Estimation de l'aide financière maximale.....	3
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives	3

Liste des tableaux

Tableau 5 – Matière ligneuse à récupérer.....	2
Tableau 8 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement	3

Liste des annexes

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière	5
---	---

Introduction

Le présent addenda modifie le plan d'aménagement spécial de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans l'unité d'aménagement (UA) 082-51, pour la saison d'opération 2025-2026. Les modifications concernent le transfert d'un volume de bois et l'aide financière associée à sa récupération de la part d'un bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) pour le Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Le deuxième paragraphe de la section 2, le tableau 5 de la section 4.3, le tableau 8 de la section 9, la section 12 ainsi que l'annexe 5 sur le calcul détaillé de l'aide financière ont été modifiés.

Toutes les modalités, les conditions et les directives ainsi que tous les détails contenus dans le plan spécial restent en vigueur. Seuls le texte et les tableaux modifiés sont inclus dans l'addenda. La numérotation des titres et des sous-titres utilisés fait référence au plan d'aménagement spécial original.

2. Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (GA), titulaires de permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU), détenteurs de contrat de gré à gré et acheteurs sur le marché libre touchés

Le Bureau de mise en marché des bois contribuera, également, à la récupération des bois atteints par la TBE. En effet, ce sont 15 chantiers liés à la TBE qui seront livrés en 2025-2026 au BMMB par l'unité de gestion pour la vente aux enchères. Il s'agit de 12 chantiers pour des volumes déjà attribués au BMMB et de 3 chantiers pour des volumes renoncés par les industriels forestiers.

4. Matière ligneuse à récupérer

4.3 Volumes à récupérer

Tableau 5 – Matière ligneuse à récupérer

Détenteur de droit	Groupes d'essences ou essences	Volume net (m ³)	
		Admissibilité à une aide financière*	Total
BGA ⁵	SEPM ¹		288 550
	SE ²	141 900	
	BOP ³	0	66 900
	PEU ⁴	0	153 350
Sous-total BGA		141 900	508 800
BMMB ⁶	SEPM		160 800
	SE	64 700	
	BOP	0	33 400
	PEU	0	76 050
Sous-total BMMB		64 700	270 250
Total		206 600	779 050

¹ Sapins baumiers, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Sapins baumiers et épinettes.

³ Bouleaux à papier.

⁴ Peupliers.

⁵ Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement.

⁶ Bureau de mise en marché des bois.

* Les valeurs sont arrondies à la cinquantaine près.

9. Destination des bois à récupérer

Tableau 8 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement

Bénéficiaire	Volume net (m ³)			
	SEPM ¹	BOP ²	PEU ³	Total
Les Chantiers Chibougamau Itée - Val-d'Or (32)	93 150	0	0	93 150
Norbord inc. (53)	0	27 050	138 200	165 250
Les Chantiers Chibougamau Itée - Béarn (172)	195 400	0	0	195 400
LVL Global inc. (173)	0	150	15 150	15 300
BMMB (599)	160 800	33 400	76 050	270 250
Non sélectionné - mars 2025 (999)	0	39 700	0	39 700
Total	449 350	100 300	229 400	779 050

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Bouleaux à papier.

³ Peupliers.

Les volumes sont arrondis à la cinquantaine près.

12. Estimation de l'aide financière maximale

On prévoit, pour le présent plan d'aménagement spécial, la récupération de 2 510 ha admissibles à de l'aide financière contenant un volume de 206 600 m³ net. L'aide totale pour ce plan s'élève à 1 029 600 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 5.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	082-51
Année financière :	2025-2026
Type de perturbation :	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
Version (plan ou addenda) :	Addenda

Responsabilité professionnelle

Le présent addenda au plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature : 

2026-01-13
Date

Toma Guillemette, ing.f., M.Sc.

Les ingénieurs forestiers suivants ont contribué à son élaboration pour les travaux cités ci-dessous :

Signature : 

2026-01-13
Date

Valérie Pellerin, ing.f.
Responsable de la destination des bois et de la gestion des volumes

Signature : 

2026-01-13
Date

Luc Michaud, ing.f.
Responsable de la planification forestière et de la consultation

Note sur la signature administrative

En vertu de la décision ministérielle adoptée le 3 février 2025 concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- dépassement des possibilités forestières;
- attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
- plan d'aménagement spécial non soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature : 

2026-01-14
Date

Pascal Simard, directeur DGFo

ET

Signature : 

2026-01-21
Date

Martin Breault, sous-ministre associé aux Opérations régionales

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière

Calcul de l'aide de base maximale applicable

Titulaire	Essence	Volume ⁶ net total (m ³)	Volume net admissible à l'aide (m ³)	Zone de tarification	Taux ⁴ d'aide (\$/m ³)	Total ⁵ (\$)
Les chantiers Chibougamau Itée – Val-d'Or (32)	SE ¹	21 050	2 850	857	5,80	16 500
Les chantiers Chibougamau Itée – Val-d'Or (32)	SE	51 250	34 400	858	2,41	82 900
Norbord inc. (53)	BOU ²	16 000	0	857	5,80	0
Norbord inc. (53)	PEU ³	47 800	0	857	5,80	0
Norbord inc. (53)	BOU	5 950	0	858	2,41	0
Norbord inc. (53)	PEU	19 900	0	858	2,41	0
Les chantiers Chibougamau Itée – Béarn (172)	SE	162 000	89 300	857	5,80	517 900
Les chantiers Chibougamau Itée – Béarn (172)	SE	25 500	15 350	858	2,41	37 000
LVL Global inc. (173)	BOU	100	0	857	5,80	0
LVL Global inc. (173)	PEU	5 300	0	857	5,80	0
LVL Global inc. (173)	PEU	2 200	0	858	2,41	0
BMMB (599)	SE	16 450	0	856	0,00	0
BMMB (599)	BOU	3 400	0	856	0,00	0
BMMB (599)	PEU	3 350	0	856	0,00	0
BMMB (599)	SE	116 050	64 700	857	5,80	375 300
BMMB (599)	BOU	13 600	0	857	5,80	0
BMMB (599)	PEU	39 400	0	857	5,80	0
BMMB (599)	SE	21 700	0	858	2,41	0
BMMB (599)	BOU	9 600	0	858	2,41	0
BMMB (599)	PEU	26 650	0	858	2,41	0
Total		607 250	206 600			1 029 600

¹ Sapins, épinettes.

² Bouleaux.

³ Peupliers.

⁴ Taux 2025-2026 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les bois récupérés dans les superficies touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

⁵ Arrondi à la centaine près.

⁶ Volume total par groupes d'essences ou par essences des secteurs où des volumes sont admissibles à l'aide financière.

